

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre l'UNION NATIONALE DES MISSIONS LOCALES et THE ADECCO GROUP

Pour l'emploi et la qualification des jeunes

Cette convention traduit la volonté de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) et de The Adecco Group de travailler conjointement afin de coordonner leurs actions respectives en matière d'accompagnement vers l'emploi des jeunes. Elle s'inscrit dans la continuité du programme Mission Jeunes né de l'implication coordonnées de Prism'emploi, de l'UNML, du FAF.TT et du FASTT, et dont l'accord-cadre a été renouvelé pour la période 2021 - 2024 avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, l'UNML, Prism'emploi, AKTO, le FASTT et le FPE.TT

L'Union Nationale des Missions Locales :

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 2003, l'UNML assure à la fois la représentation des Missions Locales (ML) auprès des acteurs publics, économiques et sociaux au plan national, et la fonction de syndicat d'employeurs de la branche professionnelle qui regroupe environ 13 000 salariés.

Présentes sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin, les 436 ML se sont regroupées en 14 associations régionales pour faire valoir dans une expression collective, leur volonté :

- d'une action globale pour l'insertion des personnes et tout particulièrement des jeunes de 16 à 25 ans ;
- d'une action territorialisée s'appuyant sur la volonté des élus locaux, des pouvoirs publics et des acteurs locaux de construire des solutions appropriées.

Les ARML (Associations Régionales des Missions Locales), au travers de leurs programmes régionaux d'appui aux ML ont parmi leurs fonctions, celle d'organiser les partenariats pour renforcer l'action des ML pour favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi.

Les ML accueillent et accompagnent plus de 1,3 millions de jeunes par an et font partie du Service Public de l'emploi (article L.6111-6 du code du travail) et sont également reconnues comme opérateurs du conseil en évolution professionnelle. Sur les territoires ultramarins, 13 Missions Locales assurent l'accueil et l'accompagnement de plus de 80 000 jeunes par an et sont en contact avec plus de 150 000 jeunes.

L'ensemble des Missions locales assurent leur mission d'accueil et d'accompagnement de tous les jeunes selon trois grands principes d'action :

- garantir l'accès à leurs services à tous les jeunes qui le souhaitent dans les 6 800 lieux d'accueil ;
- favoriser la co-construction de leur parcours d'insertion, en partant de leurs projets et de leurs attentes, dans une posture professionnelle du « tenir conseil » ;
- assurer la sécurisation des parcours des jeunes en mobilisant les ressources et dispositifs existants, par leur fonction d'assembler des acteurs de leur territoire d'intervention qu'elles développent.

The Adecco Group (représenté par Adecco France, Le Réseau Adecco Inclusion)

The Adecco Group, leader mondial des solutions en ressources humaines, est présent sur les 5 continents dans 60 pays et territoires. Le Groupe figure sur la liste des 500 plus grandes sociétés mondiales (Forbes).

En France, The Adecco Group et ses 9000 collaborateurs permanents accompagnent les mutations de l'emploi. Au sein d'un monde qui évolue chaque jour, le Groupe s'appuie sur le digital et les dernières technologies pour accompagner la transformation des compétences.

Aujourd'hui, The Adecco Group, ce sont 9 marques expertes qui couvrent toutes les formes d'emploi et de flexibilité : CDD, CDI, travail temporaire, CDI intérimaire, formation et alternance. Le Groupe crée et porte de nombreuses initiatives pour faire se rencontrer entreprises et candidats et ainsi développer le capital humain.

Dans son activité au quotidien, The Adecco Group travaille en lien avec les acteurs de l'emploi et de la formation, mais également de nombreux autres partenaires privés et publics, dont il partage les enjeux ou les valeurs.

Le réseau Adecco, leader du recrutement intérim en France, propose toute forme d'emplois pour répondre aux attentes des entreprises et des candidats : travail temporaire et intérim en ligne, CDD, CDI, CDI Intérimaire, alternance, ... L'ensemble des secteurs est couvert par des milliers d'offres d'emplois publiées chaque jour par des agences réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain.

A travers le Réseau Adecco Inclusion, qui fédère 8 acteurs majeur de l'inclusion, , The Adecco Group est également engagé dans le champ de l'Insertion par l'Activité Economique et du Handicap. En proposant un accompagnement sécurisé et professionnel pour des recrutements solidaires et responsables, le Réseau Adecco Inclusion développe et favorise l'accès à l'emploi des publics en difficultés. Les 140 agences du Réseau Adecco Inclusion accompagnent plus de 10 000 personnes par an.

D'UN COMMUN ACCORD ENTRE LES PARTENAIRES, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention vise à :

- faciliter le positionnement des publics jeunes accompagnés par les Missions Locales sur les opportunités d'emplois collectées par les équipes de The Adecco Group via les réseaux Adecco et le Réseau Adecco Inclusion.
- contribuer à la réussite du dispositif Contrat Engagement Jeune lancé depuis le 1er mars 2022

Les axes de partenariat identifiés par les partenaires sont les suivants :

- Contribuer au renforcement des interactions entre le réseau des Missions locales, Adecco et le Réseau Adecco Inclusion au service de l'accès à l'emploi et à la qualification des jeunes suivis en Mission locale
- Mobiliser les missions d'intérim pour permettre à des jeunes d'accéder à leurs premières expériences professionnelles, d'acquérir des compétences professionnelles dans leur parcours, et pour contribuer au parcours Contrat Engagement Jeunes ;
- Rendre visibles les opportunités d'embauches et de formation du groupe Adecco afin de faciliter le positionnement des publics jeunes accompagnés par les Missions Locales ;
- Articuler l'offre de services de nos deux réseaux dans le cadre du déploiement du dispositif Contrat Engagement Jeunes, afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes en CEJ et notamment leur proposer une variété d'activités et de solutions structurantes ayant pour objectif de favoriser et accélérer le retour à l'emploi.

Article 2 - Engagements des partenaires

Ainsi, par la présente convention,

L'Union Nationale des Missions Locales (UNML) soutient et encourage le réseau des Missions locales par l'intermédiaire des associations régionales à travailler sur les axes suivants :

1. Assurer, au sein du réseau des Missions Locales, la promotion de ce partenariat qui vise à renforcer la collaboration opérationnelle entre le réseau ML et le réseau Adecco : en incitant les Associations Régionales des Missions Locales (ARML) à décliner cet accord, en l'intégrant dans leurs programmes régionaux d'animation auprès des Missions Locales de leur territoire, et en complémentarité de l'accord cadre pour l'emploi et la qualification des jeunes (mission jeunes)
2. Participer au repérage et à l'orientation des publics jeunes, notamment ceux en CEJ, pour favoriser leur positionnement sur les opportunités d'emploi ou emploi-formation via les dispositifs proposés par The Adecco Group ;
3. Sensibiliser les jeunes accompagnés sur les opportunités d'emploi en travail temporaire ou travail temporaire d'insertion, notamment dans le cadre des activités et solutions structurantes du Contrat Engagement Jeunes

De son côté, The Adecco Group se propose de mobiliser ses équipes territoriales des agences d'emploi sur les axes suivants :

1. Assurer, au sein du réseau Adecco, la promotion de ce partenariat qui vise à renforcer la collaboration opérationnelle entre le réseau des missions locales et le réseau Adecco ;
2. Informer les publics identifiés par le réseau des Missions Locales des modalités d'accès aux offres à pourvoir
3. Actualiser les connaissances des équipes des Missions Locales sur les besoins en compétences sur leurs territoires et les dispositifs emplois mobilisables via The Adecco Group
4. Assurer la sécurisation des parcours professionnels en proposant, autant que possible, des sorties en emplois durables ou des actions de recrutement-formation qualifiantes.

Ces actions visent notamment à favoriser l'insertion professionnelle des publics en insertion sur les métiers en tension ou à fort potentiel de recrutements.

Article 3 - Moyens mis en œuvre par les partenaires

Pour réaliser ces ambitions communes, l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) s'engage à mobiliser le réseau des Missions Locales sur les actions suivantes :

- Organiser une présentation de la présente Convention de Partenariat dans le cadre de réunions de ARML ;
- Donner de la visibilité aux antennes locales Adecco et du Réseau Adecco Inclusion sur l'offre de service des Missions Locales auprès des entreprises et des jeunes ;
- Favoriser l'échange et le partage d'information entre les antennes locales Adecco et du Réseau Adecco Inclusion avec les Missions Locales, notamment en encourageant les Mission Locales à diffuser l'information sur les événements locaux auprès des réseaux

Article 4 - Suivi des réalisations

L'Union Nationale des Missions Locales (UNML) et The Adecco Group suivront la mise en œuvre de ces axes de coopération via les référents en charge de ce partenariat.

Les référents pourront notamment organiser des remontées terrains réguliers afin de permettre aux deux réseaux partenaires d'améliorer l'efficacité des actions conjointes, de capitaliser les bonnes pratiques, de monter des projets correspondant à leurs valeurs et enjeux communs.

Un premier bilan qualitatif des réalisations sera effectué à 6 mois après la signature de la convention, afin d'identifier les succès, bonnes pratiques et points d'amélioration.

Un bilan annuel sera ensuite réalisé sur toute la durée de la convention afin de suivre les objectifs et moyens mis en œuvre, les résultats obtenus, et de fixer, au besoin, des orientations nouvelles.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans et prend effet à compter de sa date de signature.

La présente convention pourra être résiliée à tout moment pour convenance par chacune des Parties moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois.

Fait en deux exemplaires originaux à PARIS, le

Pour l'UNML

Stephane VALLI
Président de l'UNML




Barbara SCHUMAN
Secrétaire de l'Union Nationale des
Missions Locales

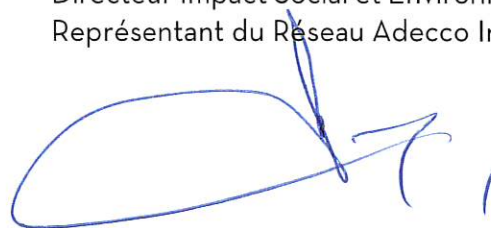


Pour The Adecco Group

Pierre MATUCHET
Directeur Général Transformation, Digital
et Candidats



Jean-François CONNAN
Directeur Impact Social et Environnemental
Représentant du Réseau Adecco Inclusion



- Adecco et Adecco Inclusion, en intégrant les référents territoriaux du réseau The Adecco Group dans les mailings d'invitation adressés aux entreprises partenaires
- Communiquer aux antennes locales Adecco et le Réseau Adecco Inclusion les informations relatives aux parcours d'accompagnement vers l'emploi qui peuvent être coordonnés avec les opérations de recrutements de The Adecco Group ;
 - Mobiliser les réseaux Réseau Adecco Inclusion et Adecco à l'occasion de permanences ou d'informations collectives en Mission Locale, afin de communiquer sur les opportunités d'emploi au sein de The Adecco Group ;
 - Sensibiliser les jeunes suivis en Mission Locale sur les opportunités d'emploi en travail temporaire ou travail temporaire d'insertion, notamment dans le cadre des activités et solutions structurantes du Contrat Engagement Jeunes.

The Adecco Group s'engage à mobiliser ses réseaux Adecco et Réseau Adecco Inclusion afin de :

- Contribuer à l'information sur les métiers, en vue de permettre aux jeunes accompagnés par les Missions locales, mais également aux référents accompagnement des Missions locales, de mieux identifier les métiers qui recrutent et les voies pour y accéder (organisation de réunion d'information, visites d'entreprises, PMSMP, webinars, etc.) ;
- Communiquer le plus en amont possible aux équipes des Missions Locales les offres d'emplois et prérequis associés afin de faciliter les positionnements (voir en annexe les profils accompagnés par les réseaux Adecco et Réseau Adecco Inclusion), notamment en participant aux job datings et autres événements emploi organisés par le réseau des Missions Locales ;
- Assurer le suivi des candidats orientés par le réseau des Missions. Pour assurer ce suivi, les partenaires conviendront d'un process de traçabilité. L'équipe de recruteurs spécialisés QPV et RQTH au sein du Career Centre Adecco pourra notamment traiter de façon centralisée les candidatures transmises par les Missions locales pour ces publics spécifiques.

Soucieux de la problématique relative à la lutte contre les discriminations et à la diversité dans les recrutements, The Adecco Group réaffirme son engagement du quotidien, via la présente convention, à former ses équipes à la lutte contre toutes les discriminations et à mobiliser ses encadrants pour plus de diversité et d'inclusion dans le marché du travail. Cet engagement pourra être articulé avec la Charte nationale des Missions Locales pour lutter de façon systémique contre les discriminations et en particulier son Axe 6. « Mettre en œuvre à destination des entreprises partenaires des modules *objectiver les critères de recrutement* »

Annexe 1

Les agences Adecco et du Réseau Adecco Inclusion accompagnent vers l'emploi l'ensemble des publics suivis par les équipes des missions locales.

2 réseaux, 1 même objectif : permettre à chacun de devenir acteur de sa vie professionnelle

Réseau Adecco Inclusion

Publics ayant besoin d'être accompagnés vers l'autonomie professionnelle, notamment en lien avec les prescripteurs

Jeunes de 18 à moins 26 ans sans scolarisation ni emploi (hors mesures spécifiques listées ci-dessous)

- Éloignés du marché de l'emploi et de la formation,
- En recherche d'emploi et /ou qui ont des problèmes d'apprentissage reconnus ou de débouchés, de niveau linguistique, ou de problématiques périphériques à l'emploi de santé ou de logement accompagné par des structures et en voie de stabilisation.

Bénéficiaires de mesures spécifiques

- Publics QPV ou des zones rurales,
- NEETS dits invisibles des radars des structures d'accompagnement,
- Publics sans qualification
- Publics « décrocheurs du système scolaire », avec ou sans qualification récente,
- Publics suivis par une E2C, un EPIDE
- Publics sous-main de justice, ou issu des institutions ASE,
- Publics issus de familles dites monoparentales, en difficultés sociales ayant droit de BRSA, relevant d'un diagnostic socio-professionnel établi par un prescripteur ou orienteur pour les actions clauses insertion des ETTI

Publics primo-arrivants ou réfugiés statutaires relevant des parcours d'inclusion au sens large

Publics reconnus travailleurs handicapés

- Les Entreprises Adaptées de Travail Temporaire développent des solutions permettant à des personnes en situation de handicap d'accéder par le travail à une situation d'insertion durable.
- Les agences ETTI sont toutes handi-accueillantes
- Cabinet conseil en diversité et handicap (entreprise adaptée) : Humando Pluriels

Adecco Publics de tous niveaux de qualification et d'expérience ne présentant pas de frein périphérique à l'emploi

Publics de tous niveaux d'expérience et/ou de qualification ne présentant pas de frein périphérique à l'emploi

- Publics peu ou pas qualifiés
- Primo-entrants sur le marché du travail
- Publics ayant déjà une ou plusieurs expérience(s) professionnelle(s)